

SUD-Rail Retraité-e-s

La note

Hebdo

N° 13 du 9 juin 2009



Bon, on fait un dernier effort pour le 1er Mai, et ensuite les vacances !...

Ouais.... ça suffira pour cette année !!!!!



LA REVOLTE GRONDE, LE POUVOIR TREMBLE !



PECRESSE A L'ECOUTE DE L'UNIVERSITE

Cette note hebdo est réalisée à partir d'articles de divers journaux, revues et autres lectures.

Son objectif est de contribuer à faire circuler l'information, à susciter réflexions et débats, indispensables dans la période présente.

Certaines idées contenues dans les résumés publiés ici peuvent refléter des positions discutables, c'est justement leur intérêt. Souhaitons qu'elles alimentent nos propres réflexions.

RETRAITES

Un bonus menacé

Jusqu'à aujourd'hui, les femmes mariées salariées du régime général des retraites bénéficient d'une majoration de durée d'assurance (MDA) donnant droit à deux ans de bonus par enfant permettant d'avancer leur départ à la retraite sans pénalités. Suite à une demande d'un homme à bénéficier de ce droit et après quelques péripéties judiciaires, la Cour de cassation lui a donné raison, en invoquant le "principe européen d'égalité de traitement entre les sexes", ajoutant qu'en l'absence "d'une justification objective et raisonnable" admise pour déroger à ce principe la bonification ne peut être réservée aux femmes.

La plupart d'entre nous penserons que c'est une bonne décision... Mais au regard de certaines réalités l'est-elle vraiment ?

Rappelons que les femmes salariées consacrent beaucoup plus de temps que les hommes au travail domestique et à l'éducation des enfants. En 2008, le Conseil d'orientation des retraites (COR) soulignait qu'en 1998, les femmes passaient respectivement 2,4 et 3,3 fois plus de temps à ces tâches que les hommes. Or, ce déséquilibre à l'intérieur du foyer n'est pas sans conséquence sur le déroulement de carrière des femmes vis à vis des hommes. C'est ainsi qu'après une naissance 54% des mères quittent leur emploi contre seulement 6% des pères, et 22% des mères contre 6% des pères réduisent leur temps de travail. Cette réalité, liée au fait que les femmes ont aussi des salaires plus bas se traduit par une retraite dont le montant est bien inférieur à celle des hommes : selon le COR, une femme percevait en 2004 une retraite moyenne de 1 020 euros par mois, alors que celle de l'homme était de 1 636 euros.

C'est cette inégalité que compensait en partie le système de bonus. La décision de la Cour de cassation ignore cette réalité sociologique et s'en tient au droit en décrétant que "cette bonification n'est pas fondée sur un élément objectif propre aux femmes, comme la maternité. IL est rattaché à l'éducation des enfants, qui est une tâche partagée entre les parents de manière informelle. Il ne peut donc justifier une discrimination inscrite dans la loi." !

Après cette décision, le gouvernement va devoir réformer le MDA en garantissant l'égalité de traitement entre les sexes.

Une manière de faire est de supprimer cette bonification, au risque de créer un fort sentiment d'injustice. Une autre est d'étendre le bénéfice du bonus aux hommes et ainsi ignorer la situation sociologique décrite plus haut, sans compter le coût d'une telle mesure estimé à 4% de la masse globale des pensions versées en 2004.

Reste une voix médiane : mettre en place un système de droits familiaux qui ne ferait pas référence au sexe du retraité. C'est sur cette voie que le gouvernement semble s'engager en s'inspirant de la réforme engagée au sein du régime de retraite de la fonction publique. Les majorations de durée d'assurance sont attribuées aux parents quel que soit leur sexe, qui se sont arrêtés de travailler au moins deux mois, de manière continue, dans le cadre d'un congé maternité ou d'un congé parental.

Le hic est que cette réforme introduit, selon la Halde, une "discrimination indirecte" : la grande majorité des hommes sont de facto exclus puisque le congé parental ne dure que deux semaines contre au moins huit semaines pour le congé maternité des femmes. Un accommodement qui sauve les apparences mais qui n'est pas à l'abri d'une condamnation pour inégalité de traitement... A suivre

ECONOMIE

Partage des richesses, des clopinettes pour les salariés !

A la mi-mai, Le Directeur général de l'Insee, JF Cotis, a remis son rapport sur le partage des richesses en France. Celui-ci conforte l'idée que ce sont bien les salariés et ceux du bas qui trinquent. En effet, le constat indique que depuis 20 ans la part consacrée aux salaires a quasiment stagné, après une forte baisse entre les années 80 et 90. Les raisons de cette stagnation seraient une croissance limitée, le poids des protections sociales et la généralisation des emplois précaires. Sans doute ont-elles jouées, mais comme les richesses n'ont cessé d'augmenter dans la même période, il en découle logiquement que la part réservée au capital n'a, elle, cessé de croître. C'est ce que le rapport démontre puisqu'il dit que "la part des dividendes (ce qui est versé aux actionnaires. NDLR) dans la valeur ajoutée a pratiquement doublée depuis dix ans", en soulignant par ailleurs qu'au contraire des 85% de salariés dont les revenus ont stagné, les 5% les mieux payés ont eux aussi raflé la mise.

Rappelons qu'en 2007, 36% des profits ont été distribués aux actionnaires (voir aussi pour 2006, la NH n°11).

A propos des cotisations sociales, il est souligné qu'elles ont presque triplé.

Suite à ce rapport, Sarko a donné jusqu'au 15 juillet aux "partenaires sociaux" pour débattre, et si pas d'accord, le gouvernement légifèrera... pour dire et imposer quoi ? Les patrons donneront la réponse à coup sûr !

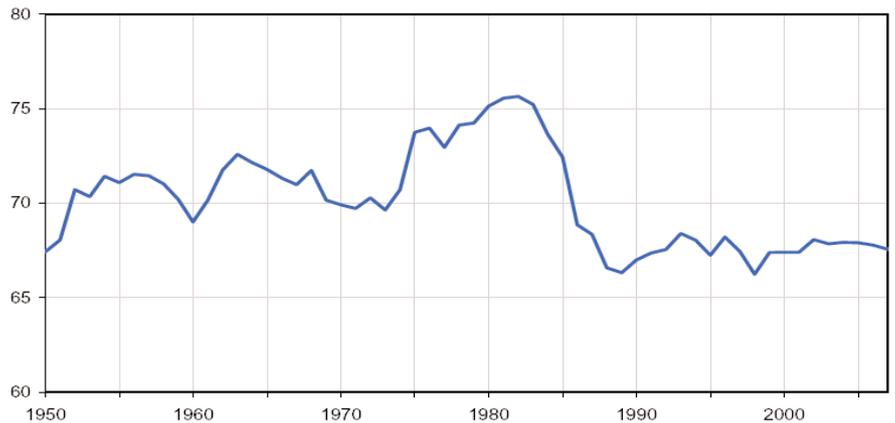
Pour les curieux, on peut télécharger le rapport Cotis en allant sur le site internet de l'Insee

Travail des seniors et chômage des jeunes, deux versions d'une même logique : le profit

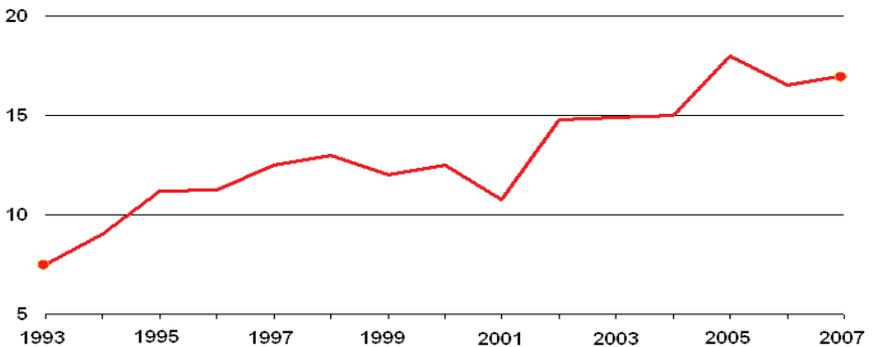
Ne trouvez-vous pas curieux qu'au moment même où France Télévisions annonce un "dispositif de départs volontaires à la retraite" qui concernerait 800 personnes d'ici 2012, le gouverne-

PARTAGE DE LA VALEUR AJOUTÉE

Les salariés : de moins en moins de salaires



Les actionnaires : de plus en plus de dividendes



ment annonce qu'à partir du 1er janvier 2010, les entreprises de plus de cinquante salariés devront être couvertes par un accord (ou à défaut par un plan d'action) en faveur de l'emploi des seniors que ? En donnant des consignes pour pousser les agents à la retraite en temps et en heure, la SNCF n'est pas en reste non plus, même si elle ne le crie pas sur les toits.

Par ailleurs, il est tout aussi curieux qu'au moment où le chômage explose, où les moins de 25 ans avec plus de 21% de chômeurs sont les plus touchés, on veuille faire travailler plus longtemps ceux qui ont bien mérités de jouir d'une retraite. Au paradis capitaliste, on est pas à un paradoxe près. Les logiques qui l'animent avec le profit comme ultime but, ont été et sont aujourd'hui encore sources de contradictions. La question est qu'en l'absence de rapports de forces appuyés sur des mobilisations sociales, elles ne sont pas suffisantes pour faire tomber le système. La nécessité de les utiliser comme autant de leviers propices à ces mobilisations souffre d'une absence de volonté politique d'agir ainsi de la part des directions confédérales réformistes... jusqu'à quand ?!

L'Europe et le chômage : un record !

Avec 396 000 chômeurs de plus en un mois, soit un total de 14 579 millions de personnes sans emploi, les 16 pays de l'Europe utilisant la monnaie unique connaissent le plus fort taux de chômage depuis 10 ans : 9,2%. Loin de s'améliorer, la situation risque de s'aggraver encore pour atteindre un taux de 9,9% pour cette année, puis de 11,5% en 2010, selon la Commission européenne. Dans l'ensemble de l'Union européenne, avec 8,6%, le taux de chômage atteint lui aussi des records. On a du mal à croire que les discours convenus pour les élections du 7 juin soient de nature à enrayer cette évolution et donc à légitimer cette Europe là où le marché, la concurrence, les privatisations restent l'alpha et l'oméga d'un capitalisme débridé et ravageur !

En France, c'est pas mieux

Aujourd'hui, 8,7% de la population active est sans emploi contre 7,6% au 1er trimestre

2008. Si l'on ajoute les départements d'Outre-mer, le taux de chômage au 1er trimestre 2009 est de 9,1%. D'ici fin 2009 ou début 2006, le taux pourrait atteindre 10% et l'Unedic prévoit 639 000 chômeurs de plus pour cette année. Dans cette situation, plus du tiers des inscriptions au Pôle emploi sont des fins de CDD et d'intérim.

ENVIRONNEMENT

OGM : des promesses en peau de lapin !

L'un des arguments des industriels des biotechnologies pour nous fourguer les OGM était qu'avec eux, ils allaient nourrir le monde grâce à de meilleurs rendements.

Une promesse en peau de lapin, tel est la conclusion d'un rapport qu'a publié "Union Concerned Scientists", une association américaine. Après avoir analysé 20 ans de littérature scientifique consacrée aux performances des maïs et des soja transgéniques, une conclusion s'impose : ces semences n'ont pas apporté d'augmentation notable des rendements. L'agriculture conventionnelle fait bien mieux ! Un rapport de l'ONU montre, après avoir examiné une centaine de programmes menés en Afrique, que le bio serait plus performant avec un doublement des rendements sans dommage pour l'environnement. Bien sûr, les industriels en question contestent... quand les pépètes sont en jeu !!

Enquêtes publiques, enquêtes chiatiques !

Patrick Devedjean, ministre chargé du plan de relance, a proposé de relever les seuils de déclenchement des enquêtes publiques. Rappel : ce dispositif a été créé par la loi Bouchardeau de 1983 et il permet à la population de prendre connaissance et de s'exprimer sur des projets d'urbanisme, d'installations classées comme les sites industriels, élevage, productions d'énergie, assainissement..., susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement. Le seuil financier à partir duquel étaient obligatoires ces enquêtes s'élevait à 1,9 millions d'euros.

Devedjean propose de le mettre à 4 millions d'euros. Autant dire que pour nombre de projets, les populations pourront se brosser et n'en verront la couleur et l'odeur qu'au moment où les carottes sont cuites !

Pourtant, le Grenelle de l'environnement, à propos des enquêtes publiques, prévoyait : "d'améliorer le dispositif de participation du public (...) et de mieux prendre en compte l'impact des projets sur l'environnement"... Ah, les promesses !

SANTÉ

Amiante, pas près de finir

Outre les cancers de la plèvre, du poumon, et les cancers broncho-pulmonaires, l'amiante serait responsable de cancers du larynx et de l'ovaire. Tel est l'avis du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC). De plus, les experts du CIRC s'interrogent sur la responsabilité de l'amiante dans des cancers colorectaux, du pharynx et de l'estomac.

Le bilan déjà désastreux devrait donc encore s'aggraver, d'autant que le temps entre l'exposition et la maladie est très long. Interdit en France en 1997, son usage a été banni dans l'Union européenne seulement en 2005. Au plan européen, sans inclure les autres types de cancers susceptibles de frapper les personnes exposées, ce sont déjà 500 000 personnes qui sont attendues à mourir d'un cancer dû à l'amiante.

Un scandale qui n'est pas près de finir...!!

Sur le cancer : à lire, un dossier dans le numéro de ce mois-ci de "Sciences et Avenir".

Médecines alternatives en danger

Une nouvelle directive de l'Union Européenne doit être mise en place au 31 décembre de cette année. Il s'agit d'un "Codex Alimentarius" qui limiterait considérablement les substances autorisées dans le domaine des médecines alternatives et des suppléments alimentaires, si la directive était votée.

Ceci aurait pour effet que pour les

remèdes que nous achetons aujourd'hui (Hémopathie, Fleurs de Bach, sels de Schlüssler, minéraux et vitamines) le nombre des substances actives autorisées serait si limité que ces médicaments perdraient leur efficacité. Pire encore ces médicaments pourraient disparaître du marché parce qu'ils n'auraient pas reçu d'autorisation de vente du fait des nouveaux critères d'autorisation de mise sur le marché extrêmement restrictifs.

Cette information est d'autant plus alarmante que cela signifierait pour nous tous la fin d'une liberté thérapeutique et aussi la fin de tous les métiers qui utilisent ces substances (naturopathes, phytothérapeutes, homéopathes, herboristes ainsi que les laboratoires produisant ces remèdes).

En Grande-Bretagne les "Health Stores" comme "boots" font actuellement campagne dans tout le pays en demandant aux clients de faire pression auprès de leurs députés pour stopper le vote de cette directive. Le sujet est débattu officiellement et publiquement.

Malheureusement les médias en France et en Allemagne ont très peu ou pas publié cette information qui nous concerne tous.

Il est à noter d'ailleurs que les pays qui ont pris l'initiative de cette nouvelle directive sont l'Italie, l'Allemagne ... et la France.

Vous trouverez (en français) sur le site anglais de "Consumers for Health choice" qui a mis en place une pétition européenne.

Sarko veut confier un rôle accru aux mutuelles où est l'arnaque

C'est une révolution discrète mais profonde du système de santé qu'a esquissée Nicolas Sarkozy, jeudi 4 juin. S'exprimant en ouverture du 39e congrès de la Mutualité française, qui se tient à Bordeaux jusqu'au 6 juin, le président de la République a appelé de ses vœux "un partenariat nouveau entre l'assurance-maladie et la Mutualité".

Dans un contexte d'aggravation du déficit de la Sécurité sociale, dont les recettes sont grevées par la baisse de la masse salariale, M. Sarkozy a affirmé qu'à l'avenir "les régimes de base ne pourront pas

tout financer". "Je souhaite que soient confiées de nouvelles responsabilités aux organismes complémentaires", a expliqué le chef de l'Etat, qui confirme ainsi son intention de parvenir à un désengagement progressif de l'assurance-maladie obligatoire, notamment sur les maladies chroniques.

Alors que jusqu'ici les mutuelles étaient en situation de "payeur aveugle", sans droit de regard sur la qualité des soins qu'elles remboursent, elles revendiquent aujourd'hui une place de premier plan dans la gestion du système de santé.

"Nous avons la volonté de faire bouger les choses, notamment sur les maladies chroniques", explique le président de la Mutualité, Jean-Pierre Davant. "Ce que l'assurance-maladie obligatoire n'arrive pas à faire, nous pouvons l'assumer." Le mouvement mutualiste propose ainsi aux pouvoirs publics d'avoir la possibilité de contractualiser avec des professionnels de santé, afin d'offrir à ses adhérents des filières de santé spécifique, aux tarifs opposables, sans dépassements d'honoraires.

Sarkozy a immédiatement saisi la balle au bond. Il juge bienvenu le transfert d'une partie des compétences de l'assurance-maladie obligatoire vers les complémentaires.

"La solidarité nationale, financée par des prélèvements obligatoires, continuera de remplir sa mission, a prédit le chef de l'Etat. Mais à ses côtés, d'autres formes de protection sont appelées à se développer."

Le président de la République a donc donné son feu vert pour que des "expérimentations" soient lancées sur une meilleure prise en charge des maladies chroniques par la Mutualité. Il a par ailleurs demandé que les assureurs complémentaires soient associés aux discussions entre l'assurance-maladie et les professionnels de santé, dans le secteur des soins dentaires et optiques.

Enfin, il a insisté pour que le "secteur optionnel", un nouveau système de tarification de la consultation des médecins, censé encadrer les dépassements d'honoraires, voit le jour.

Constatant l'impasse des discussions entre l'assurance-maladie, les organismes complémentaires et les professionnels de santé sur ce sujet, il a assuré que "le législateur

pourrait reprendre la main" sur le dossier. C'est-à-dire imposer le secteur optionnel dès cet automne, à la faveur du prochain projet de loi de financement de la Sécurité sociale.

Fait à partir d'un papier de Cécile Prieur (Le Monde.fr)

CULTURE

Le travail du consommateur

Marie-Anne Dujarier

Ed. La Découverte, 17,10 euros

Régler ses achats à une caisse automatique, suivre les instructions d'une boîte vocale pour changer de forfait téléphonique, enregistrer ses bagages : le consommateur travaille à l'oeil sans le savoir. C'est la thèse de Marie-Anne Dujarier, sociologue et auteur de l'étude « Le Travail du consommateur » (La Découverte, 2008) qui parle de « travail » à partir du moment où la tâche qui lui échoit suppose une implication physique ou cognitive, qu'elle est inscrite dans un rapport social et enfin, qu'elle crée de la valeur pour l'actionnaire.

On peut en distinguer trois formes :

1. l'externalisation de tâches rendues très simples vers le consommateur : self-service pour pompes à essence, caisses automatiques dans les gares ou les cinémas, self scanning...

2. faire appel à l'envie que les gens ont de travailler, même bénévolement. Ici, le consommateur vient travailler de lui-même, pour le sentiment d'utilité, la quête de reconnaissance et la socialisation que procure l'activité.

3. Le travail d'organisation : il s'agit des efforts que doivent déployer le consommateur pour résoudre les contradictions créés par le marketing, qui le traque et le fait « roi » simultanément.

Le consommateur peut y trouver son compte, c'est d'abord une question de compétence : ceux qui sont capables de se débrouiller avec les systèmes y trouvent un important bénéfique objectif et subjectif. Ça va vite, c'est parfois moins cher, c'est même parfois agréable à faire...

En revanche, l'incapacité à accomplir la tâche peut être vécue négativement. Dans ce cas, la technologie est mise en accusation plutôt que l'organisation du travail. Par

exemple, lorsqu'un consommateur appelle un répondeur pour résoudre un problème technique et qu'il échoue à trouver une solution à son cas, c'est généralement contre celui-ci qu'il s'insurge, plus que contre l'organisation du travail qui lui impose d'effectuer cette réparation lui-même, avec un automate.

Ces nouveaux dispositifs excluent des personnes. Le critère discriminant est moins l'âge que la classe sociale : un cadre retraité, par exemple, pourra être plus à l'aise qu'un jeune homme qui n'a pas eu d'occasion de se former à l'informatique, par exemple.

Il y a aussi la question de la compréhension même de la logique de la tâche à accomplir, et la maîtrise des présupposés culturels et langagiers : quelqu'un qui n'a jamais pris le métro à Paris, peut-il comprendre ce que lui dit la machine lorsqu'elle lui demande de présenter son « pass Navigo » ?

Enfin, l'illettrisme est évidemment un problème pour réaliser toutes les tâches qui passent par de l'écrit. De nouvelles situations de handicap apparaissent donc ici.

Avec ces systèmes, les entreprises cherchent à réduire la masse salariale. Néanmoins, la coproduction peut aussi entraîner le développement de nouveaux emplois dans le champ de la conception et de la maintenance des systèmes experts. De plus, les tâches de contrôle qui ne sont pas prises en charge par la machine et par le consommateur, mènent à multiplier les postes de vigiles.

Peut-on envisager une action en justice d'un consommateur pour « travail dissimulé » ? Les associations de consommateurs ne se sont pas encore emparées de la question de ce point de vue.

La crainte que ces dispositifs ne mènent à une déshumanisation de la consommation sont-elle justifiée ? Il faudrait préciser ce qu'on appelle « déshumanisation ». Le développement technique, par exemple, est tout ce qu'il y a de plus humain. C'est l'organisation du travail, résultat d'un rapport social, qui encadre la qualité des relations entre les hommes dans ces situations de consommation.

Article à partir d'un travail réalisé par Dominique Albertini | Etudiant en journalisme sur www.rue89.com